



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES
Section Prévention

ARRAS, le 28 AVR. 2014

Affaire suivie par M. CZAPLA
Tél: 03.21.21.20.67
Fax: 03.21.21.23.03
Courriel: richard.czapla@pas-de-calais.gouv.fr

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à
Mesdames et Messieurs les Maires

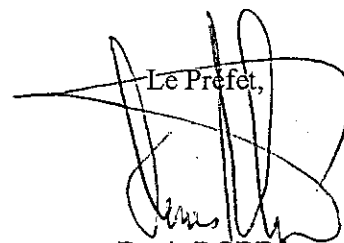
OBJET : guide à l'usage des Maires

Les récentes élections municipales sont l'occasion de vous informer ou rappeler que le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles a mis sur le site internet de la Préfecture les sept dossiers, cités ci-dessous, dans lesquels vous trouverez des informations pratiques dans différents domaines et les principaux formulaires s'y rapportant.

- N°1 : le Maire, la commune et l'organisation des secours ;
- N°2 : le droit à l'information sur les risques majeurs ;
- N°3 : l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ;
- N°4 : la sécurité des manifestations sportives, culturelles ou récréatives à but lucratif ou non, sur ou hors voie publique et grands rassemblements de personnes ;
- N°5 : déminage (obus, engins de guerre et autres munitions) ;
- N°6 : le maire, les établissements recevant du public et les commissions de sécurité ;
- N°7 : le maire et la sécurité des feux d'artifice.

Vous pouvez consulter et télécharger ces documents en vous rendant sur: <http://www.pas-de-calais.gouv.fr>, puis sur l'onglet Politiques publiques et enfin sur la gauche sur la rubrique Défense et protection civiles.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles reste bien entendu à votre disposition pour toute question complémentaire et pour vous accompagner dans les démarches liées à ces dossiers.

Le Préfet,

Denis ROBIN.